

# Accompagnement de la construction agricole

Les aides proposées :

**Guide technique**

**Conseils personnalisés**

**Concertation - médiation**

**Aides financières**

Cet accompagnement est proposé pour tous projets de construction agricole envisagés sur le territoire du Parc.



Exemples de projets accompagnés ... à Boran-sur-Oise

## Le guide technique «Recommandations pour la construction agricole»

Composé de 3 fascicules, ce guide formalise par écrit la démarche d'accompagnement proposé par le Parc naturel régional depuis 2004. Des conseils sont formulés à chaque étape avec le souci de réaliser un projet qui tienne compte de la sensibilité écologique et paysagère du site, qui prévienne les risques et limite les nuisances, qui intègre les préoccupations énergétiques et environnementales, mais aussi un projet qui soit conforme réglementairement, fonctionnel au quotidien, économe à la conception comme à l'usage, modulable et évolutif en anticipation de besoins futurs liés à l'agrandissement ou la diversification de l'activité.

Le fascicule 1 détaille la démarche à suivre pour réussir, de la définition du projet à la réception des travaux en passant par la demande de permis de construire.

Les fascicules 2 et 3 sont plus techniques et traitent respectivement des grandes cultures et des activités équestres. Ils ont été conçus en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise et les Haras nationaux.



## Accompagnement de la construction agricole



### Des conseils personnalisés

Au fil des ans, le Parc a développé une véritable expertise qui lui permet d'apporter des conseils personnalisés, de la réflexion à la réalisation du projet :

- Etude d'implantation tenant compte des différents enjeux et servitudes (urbanisme, paysage, environnement...);
- Aide à la réflexion grâce notamment à la boîte à outils constituée par le Parc : maquette modulable en 3D au 1/200e permettant de mettre en situation le projet et d'apprécier sa fonctionnalité et son intégration, nuanciers, échantillons de matériaux, références et exemples de réalisations, etc.;
- Définition du programme architectural sous forme de synthèse formalisant les besoins du porteur de projet (fonction des bâtiments, contraintes techniques, circulation, sécurité incendie, etc.);
- Conseils sur le projet architectural;
- Concertation avec les services intervenant dans le cadre de l'instruction (commune, direction régionale en charge des paysages, service territorial de l'architecture et du patrimoine...)
- Conseils sur la présentation de la demande de permis de construire.

### Aides financières

Le Fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles du Parc permet la prise en charge d'une partie des surcoûts de construction liés à leur intégration paysagère. Il peut être mobilisé à hauteur de :

- 80 % du montant de l'étude architecturale, avec une aide maximale de 4 000 €.
- 80 % du surcoût de construction (matériaux, etc.) avec une aide maximale de 30 000 €.
- 80 % du montant des travaux d'aménagement des abords (plantations, etc.), avec une aide maximale de 6 000 €.
- 60% du montant des travaux de requalification paysagère avec une aide maximale de 8 000 €.

Le règlement du Fonds est téléchargeable sur le site internet du Parc :

[www.parc-oise-paysdefrance.fr](http://www.parc-oise-paysdefrance.fr)

### Contacts :

Marie STURMA - 03 44 63 65 65  
m.sturma@parc-oise-paysdefrance.fr